

5 SEPTEMBRE 2026
SALLE DE TENNIS COUVERTE
RUE DES VIOLETTES 36500 BUZANÇAIS



Special Roi & Reine
**NATIONALE
D'ELEVAGE FAST**

JUGE : MR. PIERGIOORGIO LIEVORE | ELEVAGE LIEVORE'S EDITION

Inscriptions sur CEDIA
Buvette & foodtruck présents sur place

Agriam



CPD



Doggy KONG



KONG



WPS

MERCI À TOUS NOS SPONSORS



LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à toutes et tous,

Bienvenue à notre 13ème Nationale d'Élevage FAST, organisée cette année le 05 septembre 2026, à Buzançais, lieu moins excentré que l'année dernière et, nouveauté pour nous, dans une salle de tennis couverte.

Je tiens à remercier :

- la Mairie de BUZANCAIS, particulièrement Mme VERKEN et M. LABRUNE qui nous ont très bien accueilli sur leur commune,
- M. Piergiorgio LIEVORE, qui nous fait l'honneur d'être présent pour juger nos chiens,
- Mme Cassandre BOOGAERTS qui assure le contrôle vétérinaire,

Merci également aux secrétaires et bénévoles qui ont oeuvré pour que cette Nationale soit une parfaite réussite,

Merci à tous les adhérents et exposants présents car sans vous, notre Nationale d'Elevage ne serait pas un rendez-vous exceptionnel pour les amoureux de l'Amstaff.

Puisse cette journée se dérouler dans le fair-play, la convivialité et le partage qui nous rassemblent tous autour de la même passion pour les American Staffordshire Terrier.

Bonne chance à tous et passez une excellente journée !

Avec toute mon amitié cynophile,

Nicolas DOLMEN
Président du F.A.S.T.



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

08h00 : Accueil des exposants et contrôle vétérinaire

09h30 : Début des Jugements et Jugement parallèle

12h30 : Apéritif et Pause Repas

13h30 : Reprise des jugements

Passages des TAN : l'après-midi

Confirmations : l'après-midi

DOTATIONS

M. MALAMA Johnson

Elevage "The Only King Of Ring"

offre 1 statuette en forme de tête d'amstaff aux BOB et BOS

M. DOLMEN Nicolas

Elevage "Hotentik Karibean"

offre 1 collier et 1 harnais aux 1er de la classe Jeune mâle et femelle

Mme MEZQUIDA Catherine

Elevage "Dreamclass"

offre 2 laisses d'exposition aux 1er de la classe Puppy mâle et Puppy femelle

M. PARMENTIER Mickaël

Elevage "Keep Your Head Up"

offre des pots de miel aux 2 secrétaires de juges

M. BENOIST Anthony

Elevage "Of New Paquis"

offre un terminal Sum Up au FAST

M. LIESTAL Sébastien et Mme CADIOU Annabelle

Elevage "Burning Staff"

offre 4 grands cadres tête d'amstaff en 3D aux Meilleur Jeune, Meilleur Vétéran, et aux 2 CACS,
et 2 petits cadres tête d'amstaff en 3D aux Meilleurs Baby et Puppy

SPONSORING

Meilleur Baby : M. Et Mme Christopher et Océane GUILLEMOT, Elevage "Gold N Coast"

Meilleur Puppy : M. Et Mme Christopher et Océane GUILLEMOT, Elevage "Gold N Coast"

Meilleur Espoir : Mme Catherine MEZQUIDA, Elevage "Dreamclass"

Meilleur Jeune : Mme Laura LEGERE, élevage "Thoresteel"

CACS Mâle : Mme Annabelle CADIOU et M. LIESTAL Sébastien, Elevage "Burning Staff"

CACS Femelle : Mme Annabelle CADIOU et M. LIESTAL Sébastien, Elevage "Burning Staff"

RCACS Femelle : M. Anthony BENOIST, Elevage "Of New Paquis"

Meilleur Champion : Mme Laura LEGERE, élevage "Thoresteel"

Meilleur Vétéran : M. Hadrien GOLDBLUM, Elevage "Ducto"

Nos PARTENAIRES vous offrent :

AGRIA offre :

12 sacs Agria, 12 plaids et 12 thermomètres

ALLEVA offre :

1 coupe et 1 sac de croquettes pour les meilleurs Baby, Femelle Adulte et Vétérin

1 grande coupe et 1 grand sac de croquettes pour le Best Of Breed

AZUREAW offre :

4 laisses d'exposition

BBD offre :

de nombreux lots et cadeaux divers

BIOGANCE offre :

3 échantillons de 15 ml de shampoing 2 en 1, 3 échantillons de 30 ml de shampoing chiot, 3 stylos promotionnels, 3 sacs Biogance intissés biodégradable, 3 porte-clefs, 3 shampoings universel organissime, 3 bons d'achats et 20 bons de réductions

DESIGN BY HOW offre :

1 bon d'achat de 30 euros valable pour un montage de son choix aux BOB et BOS et 1 bon valable pour un montage sur fond unique à tous les meilleur

La COMPAGNIE DES CROQUETTES offre :

1 flot ou 1 coupe et 1 sac de croquettes pour les meilleurs : Puppy, Jeune, Mâle Adulte et Champion

1 grande coupe et 1 grand sac de croquettes pour le Best Opposite Sexe

LE COIN CANIN / KONG offre :

3 jouets

SUBLIM NAT offre :

1 magnet à l'égfigie de la Nationale

WIPS offre :

le billet d'avion du juge aller et retour

des friandises à tous les exposants

des friandises pour tous les 2ème, 3ème et 4ème des classes d'engagement

Le Club de race

FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

vous offre :

- * un cadeau de bienvenue à tous les exposants
- * 1 rosette aux 4ers chiens dans les classes d'engagement non sponsorisées
- * 1 rosette aux meilleurs Baby, Puppy, CACS et Réserves, Champion et Vétéran
 - * 1 rosette encadrée aux BOB et BOS
- * 1 coupe aux meilleurs : Couple, Paire, Lot d'Affixe et Lot de Reproducteur
- * 1 flot aux 2ème et 3ème des paires, couple, Lot d'Affixe et Lot de Reproducteur
 - * 1 coupe au Meilleur Espoir
 - * 1 coupe au Meilleur Travail
- * 1 Trophée en forme de tête d'Amstaff
aux meilleurs Baby, Puppy, CACS, RCACS, Champion et Vétéran
- * un cadeau et des sachets de bonbons à tous les participants du Junior Handling
 - * un flot aux chiens ayant réussi l'épreuve du TAN
 - * 1 Trophée en forme de tête d'Amstaff au TOP AMSTAFF 2025

NOUVEAUTE 2026 : mise en place d'un Trophée Honorifique

Principe :

*Le Club fera graver chaque année sur un Trophée le nom du chien et l'année où ce dernier aura remporté le BOB de la Nationale d'Elevage
Ce trophée sera conservé au sein du F.A.S.T. et apporté chaque année sur la Nationale*

jugement parallèle

M. BRONZINA Xavier effectuera un jugement parallèle auprès de M. LIEVORE

Confirmations : M. LAHRECHE Farid ou M. PARMENTIER Mickaël

TAN : Responsable Mme Cynthia SCHMITT

Référents bien-être animal : M. DOLMEN Nicolas et Mme CADIOU Annabelle

FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

REGLEMENT TOP AMSTAFF

Le **TOP AMSTAFF** du Club **F.A.S.T.** est un classement annuel du meilleur American Staffordshire Terrier (mâles et femelles confondus), qui se **décline en 3 catégories** :

- TOP AMSTAFF JEUNE - TOP AMSTAFF ADULTE - TOP AMSTAFF VETERAN

Les **3 vainqueurs** se verront remettre un cadeau, ainsi qu'un engagement offert lors de la Nationale d'Elevage de l'année et valable pour l'année suivante. Chaque chien remplissant les conditions ci-dessous, se verra attribuer un nombre de points selon leurs résultats durant l'année en cours.

Pour être éligible à ce classement, il faudra obligatoirement remplir les conditions suivantes :

- être adhérent au Club FAST et à jour de sa cotisation
- avoir fait pratiquer et enregistrer : les tests ataxie, ALPP et dysplasie coxo-fémorale pour les adultes, les tests Ataxie et ALPP pour les jeunes et le test Ataxie pour les Vétérans
- que le chien soit identifié génétiquement
- que le chien ait passé le TAN avec succès

Les expositions prises en compte sont :

- les REGIONALES D'ELEVAGE organisées par le club
- les SPECIALES DE RACE organisées en expositions nationales ou internationales en France
- la NATIONALE d'ELEVAGE du Club

Attribution des points de manière suivante :

BEST IN SHOW (B.I.S.)	20 points	CACS ou CACIB - J	04 points
MEILLEUR DE GROUPE 3 (BOG 3)	10 points	CACS ou CACIB - V	04 points
MEILLEUR DE RACE (B.O.B. ou B.I.S.S.)	06 points	RCACS ou RCACIB	02 points
MEILLEUR DE SEXE OPPOSE (B.O.S.)	04 points	1er Excellent	04 points
MEILLEUR JEUNE	04 points	2ème Excellent	03 points
MEILLEUR VETERAN	04 points	3ème Excellent	02 points
CACS ou CACIB	04 points	4ème Excellent	01 point

Les mêmes résultats ci-dessus mentionnés mais obtenus en Nationale d'Elevage, rapportent une majoration de 02 points, quelque soit la catégorie.

L'attribution du qualificatif "Très bon", même classé, ne peut donner droit à l'obtention de points.

LE CALCUL DES POINTS SERA EFFECTUE AUTOMATIQUEMENT PAR LE CLUB FAST

Pour tout renseignement, merci de contacter : Mme Catherine MEZQUIDA, fast.mezquida@gmail.com

Mme MEZQUIDA Catherine
Secrétaire F.A.S.T.
Responsable Commission Juges/Expos F.A.S.T.

REGLEMENT DE L'EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE FAST

Article A - 1 : LIEU, DATES

L'exposition se tiendra à la salle de tennis couverte, rue des violettes, 36500 BUZANCAIS, le 05 septembre 2026.

Article A - 2 : ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 08 heures 00.

Les jugements commenceront à 09 heures 30 et pourront être interrompus pour le déjeuner.

Article A - 3 : LOGEMENT

L'exposition se fera sans mise à disposition de cages individuelles. 2017

Article A - 4 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera après les jugements individuels.

Article A - 5 : SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

Article A - 6 : TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Article A - 7 : PRESENTATION

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation (interdiction d'utiliser des potences). Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Article A - 8 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Article A - 9 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines

Seront refusés :

a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'information, les TAN, Confirmations, junior handling et inscription des lots, paires et couples

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online).

Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour un minimum 3 chiens engagés qui devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétérin.

Article A - 10 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

CLASSE INTERMEDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé**

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.**

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe

travail délivrée par la SCC. (photocopie à joindre à la feuille d'engagement).

La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

L'engagement en classe "travail" pour les disciplines olfactives est autorisé pour la race American Staffordshire Terrier.

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de recherche utilitaire. Les chiens du 3è groupe peuvent être présentés en classe travail après avoir donné satisfaction à au moins une épreuve validée par le club de race.

CLASSE BABY pour les chiens âgés de 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant).

CLASSE PUPPY pour les chiens âgés de 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant).

CLASSE JEUNE (obligatoire) Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

CLASSE CHAMPION (obligatoire) Réservée exclusivement aux chiens déclarés champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE VETERAN obligatoire à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Pour être inscrit dans les classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

CLASSE COUPLE (facultative) (Classe pouvant être constituée au poteau) Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

CLASSE PAIRE (facultative) (Classe pouvant être constituée au poteau) Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

LOT d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. Le vainqueur de cette classe ne pourra participer au Concours Général Agricole que si chaque sujet présenté de la classe sera âgé d'au moins 1 an le jour dudit Concours.

LOT de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. Le vainqueur de cette classe ne pourra participer au Concours Général Agricole que si chaque sujet présenté de la classe sera âgé d'au moins 1 an le jour dudit Concours.

Autre catégorie :

Chien « ne concourant pas » : Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition. Il accompagne obligatoirement un ou plusieurs autres chiens déjà inscrits en classe individuelle (hormis ceux appartenant aux organisateurs de l'exposition)

Article A - 11 : REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre de F.A.S.T. adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

Article A - 12 : CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception)

sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

Article A - 13 : REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
- d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- e) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

Article A - 14 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

Article A - 15 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoire ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute

appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser

examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la

queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces

d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (pauvreté, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

Article A - 16 : C.A.C.S.

Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire, en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites

absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS.

La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

Article A - 17 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

Article A - 18 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

Article A - 19 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

Article A - 20 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

Article A - 21 : OTECTOMIE

Les chiens aux oreilles coupées, nés après le 1er juin 2019, qu'ils soient français ou étrangers, ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition.

Article A - 22 : AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

I – Le service des douanes est susceptible d'exiger, d'une personne se présentant au bureau des douanes français, avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II – L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau des douanes d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine, attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse, ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins de un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III – Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout

moment. Le vétérinaire officiel désigné par les organisateurs, peut refuser l'admission des chiens à l'exposition en cas de non conformité aux conditions sanitaires. Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

STATISTIQUES DES 59 CHIENS INSCRITS

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

Classe	Sexe	Numéros	Nb.	Juge
BABY	Mâles	1 à 3	3	M. LIEVORE Piergiorgio
PUPPY		4 à 5	2	
JEUNE		6 à 8	3	
INTERMEDIAIRE		9 à 11	3	
OUVERTE		12 à 17	6	
CHAMPION		18 à 18	1	
VETERAN		19 à 20	2	
NE CONCOURANT PAS		21 à 21	1	
BABY	Femelles	22 à 23	2	
PUPPY		24 à 27	4	
JEUNE		28 à 35	8	
INTERMEDIAIRE		36 à 38	3	
OUVERTE		39 à 50	12	
TRAVAIL		51 à 51	1	
CHAMPION		52 à 55	4	
VETERAN		56 à 58	3	
NE CONCOURANT PAS		59 à 59	1	

CHIENS INSCRITS AU TAN

N°	Identification	Nom du chien	Exposant
32	250268781909531	ARIANE DREAM OF WHITE ANGELS	Mme LE RU Gwénaëlle
37	250268781641329	THORESTEEL ALICE COLOR CLOUD WONDERLAND	Mme LEGERE Laura
46	250269610900070	UMA	M. LAMBERT Jean-Marc

PAIRE

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

Mlle TOUX Aurélie

38-41

LISTE DES CHIENS EXPOSES

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

Juge : M. LIEVORE Piergiorgio (ITALIE)

• CLASSE BABY MALE •

- 1 **BOTTOMS UP ABSOLUTE DICKIES MAKER'S NEW STEP** LOF : 168051 - id : 250269101466931 né le 22/04/2026 (*DICKIES ABSOLUTE MAMA I'M COMING HOME x SIA LA MIA STELLINA OF THE NEW AGE AST*) Prod et prop : Mme COVARELLI Clara
- 2 **MAISON VANNBERT BEST MAN** LOF : EN COURS - id : 250269101553030 né le 27/03/2026 (*THORESTEEL VANNBERT IMPRESSIVE KENTUCKY x MAISON VANNBERT USHUAIA*) Prod : M. Mme AUBERT Jérôme / VANNSSON Gaëtanne, Prop : M. AUBERT Jérôme
- 3 **PSYCHE DESTINY BE RIDER OF-THE LAST SHADOW** LOF : 167768 - id : 250269699820648 né le 10/03/2026 (*ROCKABILLY'S SON LECHIS CLOUD OF HOPE x (CH) PSYCHE DESTINY TO KILLER QUEEN*) Prod et prop : Mlle DE ROJAS Adeline

• CLASSE PUPPY MALE •

- 4 **BURNING STAFF A GOLDEN TICKET** LOF : 167541 - id : 250269101503977 né le 06/12/2025 (*(CH) ROYAL COURTS COVERED IN GOLD x (CH) BURNING STAFF SHINNING COLORS GENIUS AST*) Prod : M. LIESTAL Sébastien, Prop : Mlle M. CADIOU Annabelle / LIESTAL Sébastien
- 5 **THORESTEEL APACHE LONE STAR AT SACOTTE** LOF : 167677 - id : 250268782112542 né le 09/12/2025 (*(CH) PERFECTION FOR THE DESTINY DU TEMPLE DE GAIA x THORESTEEL TIANA DANCE WITH THE DEVIL*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : Mme DEPUYDT Myriam

• CLASSE JEUNE MALE •

- 6 (c) **A LITTLE AVENGER BRINDEL MIGHTY RED KENNEL** LOF : 166387 - id : 250269611586542 né le 25/05/2025 (*SEE HEAVEN OF THE NEW AGE AST x TAIRA MAKER'S NEW STEP*) Prod et prop : Mlle GILLAN Elona
- 7 **ALI GATTOR NEVER GIVES UP DEI GLADIATORI D'ORO** LOF : 167192 - id : 250268781993312 né le 20/08/2025 (*DE PACO XZ AIN'T MY FIRST RODEO x RUFFIANA DEI GLADIATORI D'ORO*) Prod et prop : M. PINTUS Alexandre
- 8 **BONE THUG BACK EACH OTHER ROCKABYE** SPKP : 4358 - id : 941000030480807 né le 25/07/2025 (*LBK'S REBEL AND PROUD ROCK ME BABY x SNOWSTORM OF THE NEW AGE AST*) Prod : Mme SVECOVA Tatiana, Prop : M. LEFEVRE Régis

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

- 9 (c) **ALIAS PABLO OF WOODCASTLE'S DOGS** LOF : 166443 - id : 250269592003748 né le 09/04/2025 (*CELT'AND DAC PALATIN OF-EMPEREUR x ON THE ROAD TO KARBALLIDO OF WOODCASTLE'S DOGS*) Prod : M. Mlle BRONZINA Xavier / HERIQUET Johanna, Prop : M. BOREL Benjamin
- 10 **BURNING STAFF A STAR IS BORN** LOF : 166057 - id : 250269611465237 né le 03/03/2025 (*CELIA'S BLUE EYES JIM-JERICO-COURTS x GENIUS AST PERFECT GIRL BURNING STAFF*) Prod : M. LIESTAL Sébastien, Prop : M. MAUCHAUSSE Mickaël
- 11 **MENELAOS RUFFIAN JOANNIDIS** CMKU : 14491/24 - id : 900085001751918 né le 22/12/2024 (*DRAGON RUFFIAN JOANNIDIS x CASABLANCA RUFFIAN JOANNIDIS*) Prod : M. LEFTERIS JOANNIDIS, Prop : Mme DEPUYDT Myriam

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 12 (CH) **ICEWOOD EZ IN DA CLUB TO PARTY** LOF : 165760/14796 - id : 191035000185162 né le 24/08/2023 (*SERENDIPITY'S GREAT HUNTER FROM ROK x ARIETTA AIRFIRE*) Prod : M. MATEJ MATIC TIHOMIL, Prop : M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane
- 13 (CH) **THORESTEEL TITANIUM MAGIC** LOF : 154278/14511 - id : 250269610238700 né le 17/02/2022 (*ROCKABILLY'S SON LECHIS CLOUD OF HOPE x THORESTEEL OLYMPEA HIGH POWER O'F GOLD*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. CANCE Pierre
- 14 (CH) **THORESTEEL USE STORM FLYING FLAME** LOF : 162884/14887 - id : 250268781060813 né le 01/12/2023 (*THORESTEEL TITANIUM MAGIC x THORESTEEL SUNSHINE ON YOUR MIND*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. MALAMA Jean-Marc-Johnson
- 15 **THORESTEEL VANNBERT IMPRESSIVE KENTUCKY** LOF : 164523/14895 - id : 250268781332252 né le 29/06/2024 (*SON-OF-KENTUCKY DU TEMPLE DE GAIA x THORESTEEL THE STANDOUT TISHA*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. AUBERT Jérôme
- 16 (CH) **TWISTER OF NEWS PAQUIS** LOF : 154386/14539 - id : 250268780210873 né le 18/03/2022 (*DE PACO XZ DICKIES' TEXAS RASCALS x BAKARORO END ITUBORI DAYVANA*) Prod : MM. BENOIST Anthony et Jonathan, Prop : M. BENOIST Anthony

17 **VINOTONUS EVIT AEL GWEN DU CHEMIN DES MOULINS** LOF : 163305/14826 - id : 250268781176071 né le 13/01/2024 (*TANNHAUSER HONOR OLD BLOOD DU CHEMIN DES MOULINS x SCHWARTZ DU CHEMIN DES MOULINS*) Prod : M. LEFEBVRE Guillaume, Prop : Mme LE RU Gwénaëlle

• **CLASSE CHAMPION MALE** •

18 **SEE HEAVEN OF THE NEW AGE AST** LOF : 147063/14062 - id : 250268743605858 né le 14/03/2021 (*ALPINE'S HIGHWAYMAN x FURIOUS AST PIN-UP LP*) Prod : M. QUAGLIA Ludovic, Prop : Mme COVARELLI Clara

• **CLASSE VETERAN MALE** •

19 (CH) **LBK'S WE WILL ROCK YOU AKC** : RN27304503 - id : 985112005768205 né le 08/08/2014 ((CH) *VACA VALLEY'S BOLD RULER x (CH) LBK'S TRAFFIC JAM*) Prod : Mlle KELLER Lacey, Prop : M. GOLDBLUM Hadrien

20 **OBVIOUS MOUNTAIN ADDICT DU DOMAINE DE KHEOPS (dit Magic)** LOF : 125361/13166 - id : 250268712752373 né le 22/08/2018 (*DUNCAN DE CAN GUASCH x I'M SUMMER HAZE DU DOMAINE DE KHEOPS*) Prod et prop : Mlle GORLIEZ Aurélie

• **NE CONCOURANT PAS MALE** •

21 **THORESTEEL ATOM WR SEMPER FI** LOF : 167678 - id : 250268782112547 né le 09/12/2025 ((CH) *PERFECTION FOR THE DESTINY DU TEMPLE DE GAIA x THORESTEEL TIANA DANCE WITH THE DEVIL*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : Mme JOVER Johanna

• **CLASSE BABY FEMELLE** •

22 **BILLIE SOUL AND STEEL** LOF : 167762 - id : 250269591322927 née le 11/03/2026 (*THORESTEEL STANDARD'S GOLD x THORESTEEL U'ELOISE BRIDGERTON*) Prod et prop : M. FAYE Alexandre

23 **BLUEBERRY ICE MAKER'S NEW STEP** LOF : 168050 - id : 250269101466930 née le 22/04/2026 (*DICKIES ABSOLUTE MAMA I'M COMING HOME x SIA LA MIA STELLINA OF THE NEW AGE AST*) Prod et prop : Mme COVARELLI Clara

• **CLASSE PUPPY FEMELLE** •

24 **A PEANUT GIRL BACK FOR RCA'S OF WALKER RED** LOF : 167321 - id : 250269611706900 née le 07/12/2025 ((CH) *PSYCHE DESTINY VOICE OF-THE HEREOS x THOTENTIK SLAMDUNK SHAYNESS OF WALKER RED*) Prod : M. Mme JACQUEMONT Cédric / DUFANT Cloé, Prop : M. JACQUEMONT Cédric

25 **BEE BLISS OF THE NEW AGE AST** LOF : 167625 - id : 250269101471168 née le 13/02/2026 (*IAN'S FIRST CHOICE UP TO NO GOOD x TICK'S THE BOX MAKER'S NEW STEP*) Prod : M. QUAGLIA Ludovic, Prop : Mme COVARELLI Clara

26 **BLOOM OF WOODCASTLE'S DOGS** LOF : 168073 - id : 250269593120411 née le 26/02/2026 (*VUK SLAVA OF WOODCASTLE'S DOGS x TARA FOR WOODCASTLE WITH AMERICAN BLACK LEGION*) Prod : M. Mme BRONZINA Xavier / HERIQUET Johanna, Prop : M. LOREAU Lucas

27 **JC RING ANGELS ELECTRA JR** : 718534 Ast - id : 969132000008924 née le 04/03/2026 (*MASTER ROYAL GOLD LINE x JUST LIKE DREAM IF YOU CAN*) Prod : M. CRNOGORAC Jovan, Prop : M. BASQUIN Nicolas

• **CLASSE JEUNE FEMELLE** •

28 **A TOUCH OF MADNESS HOT'ENTIK KARIBEAN DOG** LOF : 167467 - id : 250269611605360 née le 18/10/2025 (*RAGNAR AMERICAN BLACK LEGION x UTAH THE PRETTY GIRL HOT'ENTIK KARIBEAN DOG*) Prod : M. DOLMEN Nicolas, Prop : Mlle GILLAN Elona

29 **ABBY NEVER GIVES UP DEI GLADIATORI D'ORO** LOF : 167191 - id : 250268781992041 née le 20/08/2025 (*DE PACO XZ AIN'T MY FIRST RODEO x RUFFIANA DEI GLADIATORI D'ORO*) Prod et prop : M. PINTUS Alexandre

30 **AMARA L'EMPIRE DE SHIVA AMSTAFF** LOF : 166456 - id : 250269611474510 née le 21/05/2025 (*THORESTEEL STAY BY ME DIT SOCRATE x LECHIS TEMPTATION TO STAY*) Prod : M. GAGNE Romain, Prop : Mme DEPUYDT Myriam

31 **ANGEL OF NEWS PAQUIS** LOF : 167526 - id : 250268781999789 née le 27/10/2025 ((CH) *TWISTER OF NEWS PAQUIS x REESE OF NEWS PAQUIS*) Prod : MM. BENOIST Anthony et Jonathan, Prop : M. BENOIST Anthony

32 **ARIANE DREAM OF WHITE ANGELS** LOF : 166830 - id : 250268781909531 née le 30/08/2025 (*VINOTONUS EVIT AEL GWEN DU CHEMIN DES MOULINS x RIWANA DREAM OF WHITE ANGELS*) Prod et prop : Mme LE RU Gwénaëlle

33 **BUBBLE COME CLEAR NEW AGE ROCKABYE SPKP** : 4364 - id : 941000030480840 née le 25/07/2025 (*LBK'S REBEL AND PROUD ROCK ME BABY x SNOWSTORM OF THE NEW AGE AST*) Prod : Mme SVECOVA Tatiana, Prop : Mme COVARELLI Clara

34 (c) **THORESTEEL ADORABLE LADY** LOF : 166333 - id : 250268781753174 née le 20/03/2025 ((CH) *ICEWOOD EZ IN DA CLUB TO PARTY x THORESTEEL UNICORN LALIE'S NINOS*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. TOUZELET Nicolas

35 (c) **THORESTEEL APRIL'S FROZEN PARTY GIRL** LOF : 166330 - id : 250268781753415 née le 20/03/2025 (*ICEWOOD EZ IN DA CLUB TO PARTY x THORESTEEL UNICORN LALIE'S NINOS*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : Mme JOVER Johanna

• CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE •

- 36 **BURNING STAFF VERY PRETTY LITTLE LIAR** LOF : 165775 - id : 250269611361029 née le 23/12/2024 (*BURNING STAFF SECRET TICKET AT GENIUS AST x (CH) BURNING STAFF PRETTY LITTLE STAR*) Prod : M. LIESTAL Sébastien, Prop : Mlle M. CADIOU Annabelle / LIESTAL Sébastien
- 37 (c) **THORESTEEL ALICE COLOR CLOUD WONDERLAND** LOF : 165845 - id : 250268781641329 née le 07/02/2025 ((CH) *THORESTEEL PASS RED CLOUD x (CH) THORESTEEL NEW GENERATION TO WINNING COLORS*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : Mme LEGERE Laura
- 38 **VITANI SHANGO** LOF : 165465 - id : 250269611308643 née le 09/12/2024 (*RINGO DREAM OF WHITE ANGELS x SANTANA DREAM OF WHITE ANGELS*) Prod et prop : Mlle TOUX Aurélie

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 39 **JC RING ANGELS HESMEE ROSE JR** : 717657 - id : 969152000004249 née le 01/09/2024 (*JC RING ANGELS DUM DUM x REA JC RING ANGELS OF ISS ARENA*) Prod : M. CRNOGORAC Jovan, Prop : M. BASQUIN Nicolas
- 40 (CH) **PSYCHE DESTINY VALKYRIE RIDE** LOF : 164072/19586 - id : 250269699714258 née le 16/05/2024 (*LOUIS VUITTON DU TEMPLE DE GAIA x PRETTY GIRL DES AMOURS DE STAFFORD*) Prod et prop : Mlle DE ROJAS Adeline
- 41 **SANTANA DREAM OF WHITE ANGELS** LOF : 151823/18810 - id : 250268780121717 née le 29/10/2021 (*P'TYSON DU DOMAINE DES DEMONS BRETONS x PANAMA PEPPER DREAM OF WHITE ANGELS*) Prod : Mme LE RU Gwénaëlle, Prop : Mlle TOUX Aurélie
- 42 **TEXAS RASCALS VENI VIDI VICI** LOF : 165212/19646 - id : 250269611322402 née le 20/10/2024 (*DE PACO XZ DICKIES' TEXAS RASCALS x ALPINE'S A LITTLE BIRD TOLD ME*) Prod : M. POPESCU Daniel-Marian, Prop : M. POPESCU Daniel
- 43 **THORESTEEL THE STANDOUT TISHA** LOF : 155882/19354 - id : 250269610318816 née le 19/04/2022 ((CH) *CELIA'S BLUE EYES JIM-JERICHO-COURTS x THORESTEEL PASTEL MIDNIGHT 'LOVE*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane
- 44 **THORESTEEL TIANA DANCE WITH THE DEVIL** LOF : 158420/19626 - id : 250269610464709 née le 24/09/2022 ((CH) *MOONRISING DANCE WITH THE DEVIL x THORESTEEL ROYAL BRIDGET BOLD BEAUTIFUL*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane
- 45 **THORESTEEL U'ELOISE BRIDGERTON (dite Una)** LOF : 161035/19480 - id : 250269610619691 née le 26/06/2023 (*THORESTEEL RAINBOW COLORS x THORESTEEL ROSA BELLA CIAO*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. FAYE Alexandre
- 46 **UMA** LOF : 162362/19551 - id : 250269610900070 née le 10/10/2023 (*TYRON x TALIA*) Prod : Mme PLANCO Cécilia, Prop : M. LAMBERT Jean-Marc
- 47 (CH) **URKA BONE THUG AND AMSTAFFORDSHIRE** LOF : 159686/19367 - id : 250269610684847 née le 11/02/2023 (*LEGEND OF DREAMS STANLEY x SHEILA OF ISS ARENA*) Prod et prop : M. LEFEVRE Régis
- 48 **UTAH THE PRETTY GIRL HOT'ENTIK KARIBEAN DOG** LOF : 162770/19554 - id : 250269610924119 née le 04/12/2023 (*RAHDAN OF THE GARDEN OF LOVE x REMEMBER ME MAKER'S NEW STEP*) Prod : M. DOLMEN Nicolas, Prop : Mlle GILLAN Elona
- 49 **VESTA KIARA OF WOODCASTLE'S DOGS** LOF : 164822 - id : 250269591774241 née le 18/05/2024 (*ORION OF WOODCASTLE'S DOGS x ONCE UPON A TIME OF WOODCASTLE'S DOGS*) Prod : M. Mlle BRONZINA Xavier / HERIQUET Johanna, Prop : M. BOREL Benjamin
- 50 **VIDA LOCA DREAM OF WHITE ANGELS** LOF : 163745/19597 - id : 250268781208327 née le 28/02/2024 (*P'TYSON DU DOMAINE DES DEMONS BRETONS x PYTA LOVA DREAM OF WHITE ANGELS*) Prod : Mme LE RU Gwénaëlle, Prop : Mme DIQUELOU Anne

• CLASSE TRAVAIL FEMELLE •

- 51 **OLD PARRY'S PRECIOUS PECAN PIE** LOF : 130584/17165 - id : 250269811715666 née le 18/03/2019 ((CH) *PECAN'S LOVERBOY x PAGEANT'S HOT SUICIDE GIRL*) Prod et prop : Mlle SCHMITT Cynthia

• CLASSE CHAMPION FEMELLE •

- 52 (CH) **R'BULMA OF NEWS PAQUIS** LOF : 140518/19548 - id : 250268743413468 née le 13/06/2020 (*NANO OF NEWS PAQUIS x BAKARORO END ITUBORI DAYVANA*) Prod : MM. BENOIST Anthony et Jonathan, Prop : M. BENOIST Anthony
- 53 (CH) **TAINI** LOF : 153166/18891 - id : 250268780128796 née le 01/01/2022 (*ORION OF WOODCASTLE'S DOGS x POLLY*) Prod et prop : Mlle KOHL Audrey
- 54 (CH) **TEXAS RASCALS TICK TICK BOOM** LOF : 158160/19536 - id : 250269699596927 née le 27/07/2022 (*JOHNNIE WALKER BAKARORO BLU-DIAMOND-ROSE x LBK'S REBEL AND PROUD TIME SQUARE*) Prod : M. POPESCU Daniel-Marian, Prop : M. POPESCU Daniel

- 55 (CH) **THORESTEEL TICKET SILVER BULLET** LOF : 154287/19249 - id : 250269610318801 née le 17/02/2022 (*ROCKABILLY'S SON LECHIS CLOUD OF HOPE x THORESTEEL OLYMPE HIGH POWER O'F GOLD*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. MALAMA Jean-Marc-Johnson
- CLASSE VETERAN FEMELLE •**
- 56 (CH) **BAKARORO END ITUBORI DAYVANA** RKF : 5099674 - id : 991001002199914 née le 28/02/2018 (*JOHNNIE WALKER BAKARORO BLU DIAMOND ROSE x EVAURA BAKARORO IRISS DELUX*) Prod : M. SAENKO Stepan, Prop : M. BENOIST Anthony
- 57 (CH) **GOLDEN FERYA VANILLA SKY** LSVK : 1401/19 - id : 978101081787863 née le 19/08/2018 (*CHATON DUETO x GOLDEN FERYA PINA COLADA*) Prod : Mme HORKKA JONNA, Prop : M. GOLDBLUM Hadrien
- 58 **OUR PRECIOUS SUMMER DREAM DU DOMAINE DE KHEOPS** LOF : 125360/17836 - id : 250268712760498 née le 22/08/2018 (*DUNCAN DE CAN GUASCH x I'M SUMMER HAZE DU DOMAINE DE KHEOPS*) Prod et prop : Mlle GORLIEZ Aurélie
- NE CONCOURANT PAS FEMELLE •**
- 59 (CH) **THOTENTIK SLAMDUNK SHAYNESS OF WALKER RED** LOF : 155792/19148 - id : 250268780333380 née le 02/06/2022 ((CH) *RING ON FIRE PEANUT COMEBACK OF WALKER RED x NALAH THE FABULOUS GODDESS OF WALKER RED*) Prod : M. Mme JACQUEMONT Cédric / DUFANT Cloé, Prop : M. JACQUEMONT Cédric

LISTE DES EXPOSANTS

M. AUBERT Jérôme	Fontaine la Verte 11, chemin du Moulin Foulon 27490 FONTAINE HEUDEBOURG.....	2-15
M. BASQUIN Nicolas	19, rue de Soissons 59195 HERIN - 06 60 66 82 09.....	27-39
M. BENOIST Anthony	18, rue Berthier 53000 LAVAL - 06 67 33 15 52.....	16-31-52-56
M. BOREL Benjamin		9-49
Mlle M. CADIOU Annabelle / LIESTAL Sébastien	Le Bouet 4, rue du Jardin 31190 AUTERIVE - 06 69 56 34 14.....	4-36
M. CANCE Pierre	La Bitarelle 15220 ST MAMET LA SALVETAT - 06 71 96 88 44.....	13
Mme COVARELLI Clara	- 06 95 83 54 21.....	1-18-23-25-33
Mlle DE ROJAS Adeline	16, rue de Pontailier 21270 VIELVERGE - 06 52 65 26 21.....	3-40
Mme DEPUYDT Myriam	1415, route de Peyrehorade 64270 LEREN - 06 37 88 74 77.....	5-11-30
Mme DIQUELOU Anne		50
M. FAYE Alexandre		22-45
Mlle GILLAN Elona		6-28-48
M. GOLDBLUM Hadrien		19-57
Mlle GORLIEZ Aurélie	910, chemin des Croix 38260 LE MOTTIER - 06 18 30 44 39.....	20-58
M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane		12-43-44
M. JACQUEMONT Cédric		24-59
Mme JOVER Johanna	177, rue Léopold Sedar Senghor 31790 ST SAUVEUR.....	21-35
Mlle KOHL Audrey		53
M. LAMBERT Jean-Marc	9, rue Marcel Leroux 62143 ANGRES - 07 60 23 79 44.....	46
Mme LE RU Gwénaëlle	42, Hent Kerfram 29700 PLOMELIN - 06 41 83 28 46.....	17-32
M. LEFEVRE Régis		8-47
Mme LEGERE Laura	- 06 38 23 56 97.....	37
M. LOREAU Lucas		26
M. MALAMA Jean-Marc-Johnson	57, chemin Parry Piton Cailloux 97438 STE MARIE - 06 93 62 14 18.....	14-55
M. MAUCHAUSSE Mickaël		10
M. PINTUS Alexandre	- 06 02 03 28 38.....	7-29
M. POPESCU Daniel	19, rue Henry Victor Hyssette 13200 ARLES - 06 52 63 61 11.....	42-54
Mlle SCHMITT Cynthia		51
Mlle TOUX Aurélie		38-41
M. TOUZELET Nicolas		34



Réalisation :

SARL - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189

Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

Certaines images ou certains textes peuvent avoir été créés ou modifiés avec l'IA.



FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

BULLETIN D'ADHESION 2026

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

NOUVELLE ADHESION ☐

RENOUVELLEMENT d'ADHESION ☐

N° ADHERENT

A COMPLETER PAR L'ADHERENT PRINCIPAL (en lettres capitales d'imprimerie svp)

☐

M.

☐

Mme

Date de naissance

NOM PRENOM

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone E-mail

Parrainé par (facultatif)

A COMPLETER EN CAS D'ADHESION COUPLE (uniquement pour toute personne vivant sous le même toit)

☐

M.

☐

Mme

Date de naissance

NOM PRENOM

Téléphone E-mail

Par la présente, je sollicite ma qualité de membre de l'association FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (F.A.S.T.).

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et Règlement Intérieur de l'association et je reste en attente de validation de ma qualité de membre par le comité F.A.S.T. Ce n'est qu'après cette approbation que je recevrai ma carte de membre pour l'année civile en cours.

Je certifie sincères et véritables, les informations portées ci-dessus.

A Signature du ou des membres :

Le

TYPE DE MEMBRE	ADHESION UNIQUE	ADHESION COUPLE
Membre actif	€ 30 €	€ 35 € (30€ + 5€)
Membre bienfaiteur	€ 75 €	€ 87 € (75€ + 12€) ou plus

Pour tout renseignement concernant une adhésion, contactez Mme MOURÉU-LARRANG Laura : fast.aquitaine-moureu@outlook.com

€ Chèque Bancaire (à l'ordre de F.A.S.T.)	Votre bulletin est à adresser à Mme MOURÉU-LARRANG Laura 1165 chemin de Compostelle 40300 CAGNOTTE 06.38.23.56.97
€ Espèces	
€ Virement bancaire (précisez nom et objet) (RIB à demander à la Trésorière ou au Président)	
€ Via le site internet de la Société Centrale Canine	

Politique de confidentialité du F.A.S.T. : les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Le fichier mis en œuvre pour le suivi des adhérents est à usage exclusif de notre association et ne peut être vendu, donné ou échangé. En application des directives de la CNIL Loi 2018-493 du 20/06/2018, la Convention 108+ du 30/03/2023 et le RGPD du 26/07/2019, Art. 12, 13, 14, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire du F.A.S.T. : Mme MEZQUIDA Catherine fast.mezquida@gmail.com

